

SOMMAIRE

Chers déclarants,

Vous trouverez dans cette lettre d'information des informations importantes relatives à la mise en place de nouvelles fonctionnalités et des arrêts de services qui en résultent.

Bonne lecture à tous !

L'équipe du portail ASPOne.fr

Fiscal

- Destinataires **OGA** et **Banque** non référencés
- OGA : comment ne pas être facturé à tort ?

Evolutions

- Chiffrement des données au repos
- Web Services REST
- Factures dématérialisées

En Bref ...

- Gestion des Mots de Passe
- Maintenances :
 - 26 & 27/10/2024
 - 27 & 28/11/2024

Fiscal ...

▸ Destinataires OGA et Banque non référencés

Dès le 28 octobre prochain, un nouveau fonctionnement sur les destinataires OGA et BANQUES non référencés sur le portail sera mis en place. L'objectif est d'éviter au déposant de devoir redéposer sa liasse fiscale vers le destinataire inexistant une fois que ce dernier aura procédé à son inscription sur le portail, et de gérer le workflow d'alerte et d'inscription à partir du portail.

En effet, jusqu'à présent, une télédéclaration transmise à un destinataire inconnu du portail (Siret de l'OGA ou Code de l'établissement bancaire) génèrait dans le suivi un message d'erreur « **destinataire inconnu du portail** » et la clôture du processus déclaratif.

Nouveau fonctionnement :

1. Les déclarations dont le destinataire (OGA ou établissement Bancaire) n'est pas inscrit sur le portail sont mises en attente :
Une anomalie non bloquante signalera que le destinataire n'est pas inscrit sur le portail.
2. Le déposant de la liasse reçoit une notification par mail lui indiquant de saisir les coordonnées du destinataire de sa liasse (le lien sécurisé est valable 10 jours) ;
3. Le déposant clique sur le lien afin de saisir au minimum l'adresse électronique d'un contact chez le destinataire manquant ;

4. Le contact chez le destinataire reçoit une notification sur l'adresse électronique saisie précédemment par le déposant (le lien sécurisé est valable 10 jours) qui l'invite à s'inscrire sur le portail ; Le fait de cliquer sur le lien l'amène à s'inscrire via un processus simplifié sur le portail afin de disposer de son propre compte ;
5. Le destinataire peut dès à présent se connecter sur son espace privé, aller dans le suivi des réceptions, pour récupérer les déclarations qui lui étaient destinées. A noter qu'une fois le compte créé, les déclarations sont routées vers le compte dans un laps de temps de maximum 5 minutes.

Rappel :

- La création des comptes OGA et établissement bancaire est gratuite sur le portail ASPOne.fr.
- Les OGA sont facturés des flux réceptionnés ou émis via la tarification disponible sur notre site : <https://www.aspone.fr/index.php/tarifs/tarifs-oga/>
- La réception des liasses pour les établissements bancaires est quant à elle entièrement gratuite.

📌 OGA : comment ne pas être facturé à tort ?

Les OGA connaissent une période difficile par suite de l'arrêt du « 1,25 », alors tant qu'à faire, autant ne pas être facturé des flux qui ne leur sont plus - ou pas - destinés !

Pour rappel, un tiers-déclarant qui transmet à un OGA les déclarations fiscales relatives à un adhérent (même si ce dernier a quitté l'OGA), l'OGA sera facturé car le portail a pleinement réalisé sa mission de mise à disposition du flux vers le destinataire indiqué.

Toutefois, seuls les flux avec « **Acceptation** » ou « **sans retour** » (CR non réceptionné par le portail) sont facturés. Il suffit donc à l'OGA de rejeter le flux mis à sa disposition par le portail pour que ce flux ne soit pas facturé ! Pensez donc à générer un CR (compte-rendu) émis par votre logiciel pour **accepter/refuser** le flux afin que la facturation soit cohérente avec votre activité et périmètre.

L'idéal serait en plus de bien informer les tiers-déclarants de cesser de vous transmettre des déclarations concernant des redevables qui ne sont plus adhérents des OGA.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre service commercial à contact@asp-one.fr.

➤ **Chiffrement des données au repos**

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'une mesure de sécurité supplémentaire sera mise en œuvre dès le 26 octobre prochain qui consistera à chiffrer les données du portail ASPOne.fr dites « au repos » !

Le chiffrement au repos est un élément d'une stratégie de sécurité plus large. Le chiffrement présente l'avantage de s'assurer que si des données tombent entre les mains d'un pirate informatique, ce dernier ne pourra pas lire les données sans avoir accès aux clés de chiffrement.

Cette évolution bénéficiera à l'ensemble de nos clients, et viendra compléter l'arsenal sécuritaire imposant déjà déployé par TESSI (hébergeur de la solution ASPOne.fr dont nous sommes filiales à 100%) afin de mieux protéger encore vos données dans toutes leurs étapes (au repos, en transit et en traitement).

➤ **Nouveaux Web Services REST**

ASPOne.fr a depuis 2006 proposé des APIs ou Webservices aux intégrateurs/éditeurs afin qu'ils puissent embarquer toute ou partie de nos fonctionnalités télédéclaratives dans leurs applications pour le meilleur bénéfice d'un parcours utilisateur simplifié et sécurisé. Traditionnellement en SOAP, nos Webservices sont désormais proposés en REST afin de mieux répondre aux exigences modernes d'intégration imposées par les technologies actuelles et les stratégies de déploiement Web.

REST est un ensemble de recommandations qui permet une mise en œuvre flexible et est considéré comme une solution plus rapide pour des scénarios basés sur le web, tandis que SOAP est un protocole avec des exigences spécifiques plus lourds à mettre en œuvre.

N'hésitez pas à communiquer ces informations à vos interlocuteurs chez les éditeurs de solutions fiscales ou sociales que vous utilisez afin qu'ils se mettent en relation avec nos équipes techniques pour qu'on puisse les assister à cette intégration/évolution.

➤ **Réforme de la facture dématérialisée**

Comme annoncé dans nos précédentes communications, nous vous confirmons que le portail ASPOne.fr proposera une solution de factures dématérialisées qui répondra aux besoins fonctionnels de toutes les typologies de nos clients (TPE, PME, ETI, Grands Comptes, OGA, tiers-déclarants ou marques blanches, ...).

L'objectif reste de proposer une offre accessible et pertinente fonctionnellement au regard de vos différents besoins :

- Réceptionner automatiquement les factures fournisseurs à votre intention, quel que soit le fournisseur et quel que soit le canal de dépôt qu'il aura choisi ;
- Interface de saisie de factures et transmission vers le client ;
- Gestion du format réglementaire (Facture-X, CII, UBL) et contrôle des mentions obligatoires ;
- Gestion du cycle de vie et statuts de la facture ;
- Gestion des spécificités liées à l'auto-facturation et du e-Reporting ;
- Tableau de bord de suivi ;
- Archivage à valeur probatoire 10 ans !

Une offre spécifique sera également disponible pour nos clients « Marques Blanches » afin qu'ils puissent relayer ce service à leur propre réseau d'utilisateurs.

Un Récent communiqué de Presse de l'Administration fiscale est venu confirmer le planning initial prévu :

- **Le 1er septembre 2026**, avec l'obligation pour toutes les entreprises de pouvoir réceptionner des factures dématérialisées et pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire l'obligation d'émettre des factures dématérialisées ;
- **Le 1er septembre 2027**, avec l'obligation pour les petites et moyennes entreprises, et les microentreprises d'émettre des factures dématérialisées.

Ce communiqué a également **précisé le rôle de la PPF** (Plateforme Publique de Facturation) :

- Elle sera dédiée à la gestion de l'Annuaire des entreprises
- Elle sera le concentrateur des données permettant leur transmission à l'Administration fiscale.

Cela signifie désormais que toute entreprise, quelle que soit sa taille, **devra être affiliée à un PDP** (Plateforme de Dématérialisation Partenaire) afin de se mettre en conformité pour recevoir/émettre ses factures.

Dans ce contexte, l'offre du portail ASPOne.fr vous permettra de vous mettre en conformité avec ces nouvelles obligations.

Communiqué de presse DGFIP : <https://presse.economie.gouv.fr/letat-accompagnera-la-generalisation-de-la-facturation-electronique-entre-entreprises/>

Pour toute demande d'information sur notre offre qui vous sera précisée dès le premier trimestre 2025, n'hésitez pas à contacter notre service commercial à contact@asp-one.fr ou au 01.41.31.52.30.

En Bref ...

➤ Gestion des Mots de Passe

Un problème de connexion à nos serveurs de messagerie POP3 / SMTP a été identifié pour les utilisateurs dont les mots de passe contiennent des **caractères accentués** ou le caractère **€**.

Depuis le 13 août dernier, il n'est plus possible de spécifier ces caractères lors d'un changement de mot de passe. Seuls les caractères suivants sont désormais autorisés :

- Chiffres
- Lettres minuscules sans accent
- Lettres majuscules sans accent
- Caractères spéciaux suivants : `!"#\$%^&*()_+={[]};@~#\|<,>./

Si vous êtes concernés par ce problème (impossibilité de déposer vos déclarations / récupérer vos CR par mail depuis votre logiciel éditeur depuis votre dernier changement de mot de passe), nous vous invitons à renouveler immédiatement votre mot de passe en bannissant les caractères accentués et le caractère € ou à contacter notre assistance à hotmel@asp-one.fr.

▀ **Maintenances programmées**

- Dans le cadre de la migration de notre système de gestion de base de données et de l'implémentation du chiffrement des données au repos, **les services du portail seront totalement interrompus** du samedi 26 octobre 8H00 jusqu'au dimanche 27 octobre 18H00.
 - Le portail web sera indisponible ;
 - Les webservice seront indisponibles (erreur HTTP 503) ;
 - Les dépôts par mail seront possibles mais ils ne seront traités qu'au redémarrage des services.

- Un test du PRA (Plan de Reprise d'Activité) sera effectué les 27 et 28 novembre prochains :
 - Le 27/11 : bascule sur le site de secours : 30 minutes d'arrêt de service prévu à 18H00 ;
 - Le 28/11 : retour sur le site nominal de production : 30 minutes d'arrêt de service prévu à 18H00.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr, merci de cliquer [ici](#).

ASPOne.fr (Groupe TESSI) - Bâtiment ILEO - 27/33 quai Alphonse Le Gallo - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Nous vous informons que ASPOne.fr traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Tessi par e-mail à : dpo.tessi@tessi.fr. Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible [ici](#).